



Questions fréquentes

Le peuple suisse sera appelé à voter sur l'initiative « No Billag » le 4 mars 2018. Retrouvez ici l'essentiel des informations relatives à cette votation.

Que se passe-t-il le 1er janvier 2019 si l'initiative est acceptée ?

La RTS éteindra ses programmes de même que toutes les TV régionales. Quelques radios régionales devraient survivre dans les grandes villes. Comme le veut l'initiative, le Conseil fédéral mettra aux enchères des concessions de radio et de télévision. Tous les programmes non-rentables (mais intéressants !) seront supprimés par les nouveaux responsables des chaînes. Le contrôle des médias passerait aux mains de puissants groupes économiques suisses alémaniques ou étrangers, les seuls capables de tels investissements.

Quand votera-t-on ?

Le peuple suisse sera appelé aux urnes le 4 mars 2018.

Qu'en pense la Confédération ?

Le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative. Le Conseil des Etats lui dit non à l'unanimité tandis que la grande majorité du Conseil national la refuse également.

Qui bénéficie financièrement de la redevance radio/tv ?

Programmes radio SSR (sans publicité)

La Première, Espace 2, Couleur 3, Option Musique
SRF 1, SRF 2 Kultur, SRF 3, SRF 4 News, SRF Musikwelle, SRF Virus
Rete Uno, Rete Due, Rete Tre
RTR
Radio Swiss Pop, Radio Swiss Classic, Radio Swiss Jazz

Radios privées bénéficiant d'une quote-part de redevance (variable d'un programme à l'autre)

Commerciales :

Radio Beo, Canal 3, Radio Chablais, Fiume Ticino, RJB, RTN, RFJ, Radio Freiburg, Radio Fribourg, Munot, Neo 1, R3iii, Rhône FM, Rottu Oberwallis, Radio Südostschweiz.

Complémentaires :

Radio 3fach, Radio Cité, Kanal K, LoRa, RaBe, RaSa, Stadtfilter, toxic.fm, Radio X

Programmes TV SSR (avec publicité)

RTS Un, RTS Deux
SRF 1, SRF zwei, SRF info
LA 1, LA 2
Programmes Telesguard, Minisguard et Cuntrasts diffusés sur SRF 1

TV privées

Canal 9 / Kanal 9, Canal Alpha, La Télé, Léman bleu, TV Südostschweiz, Tele 1, Tele M1, Tele Ostschweiz, Tele Top, TeleBärn, TeleBasel, TeleBilingue, TeleTicino

Quelles sont les relations entre la SSR et les médias régionaux ?

Le travail des radios et TV privées est complémentaire à celui de la SSR. Elles offrent un service public régional que la RTS ne peut pas effectuer en Suisse romande, en relation directe avec la population locale.

Les relations sont bonnes, particulièrement entre la RTS, les Radios Régionales Romandes et la Communauté télévisuelle romande. Pour preuve, deux communautés réunissant les radios et TV publiques et privées permettent de dialoguer sur la technique, la formation, les questions politiques et relatives à l'avenir du paysage radiophonique en Suisse romande.

Les citoyens pourraient penser que couler la SSR bénéficierait aux programmes privés. Or en cas de disparition de la SSR, la concurrence étrangère prendrait la place laissée vacante et cela pourrait être fatal à ceux qui restent.

Quel est le montant de la redevance pour les entreprises ?

Voici les montants dès 2019.

75% des entreprises seront exonérées.

Chiffre d'affaires de l'entreprise	Montant de la redevance	Nombre d'entreprises concernées en Suisse
De 0.- à CHF 500'000.-	0.-	427'500
De CHF 500'000.- à CHF 1 million	375.-	51'800
De CHF 1 million à CHF 5 millions	1'000.-	65'899
De CHF 5 millions à CHF 20 millions	2'500.-	17'729
De CHF 20 millions à CHF 100 millions	6'300.-	5'673
De CHF 100 millions à 1 milliard	15'600.-	1'635
Plus d'un milliard de CHF	39'000.-	345

Pourquoi ne pas payer la redevance via les impôts ?

Ce n'est pas la proposition de l'initiative. Elle exige la fin totale de l'aide aux médias audiovisuels.

Je bénéficie d'une rente AVS/AI, dois-je payer la redevance ?

Les personnes au bénéfice de prestations complémentaires de l'AVS/AI continueront à être dispensées de payer la redevance. Les retraités qui n'ont pas de prestations complémentaires sont soumis à la redevance, mais ils sont également parmi les grands bénéficiaires du système, les statistiques montrant qu'ils consomment majoritairement plus de programmes du service public (national et régional) que le reste de la population.

non-nobillag.ch, 11.12.2017